



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} octobre 2021

DELIBERATION N° CA-2021-014 PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF N°2 DE L'EXERCICE 2021

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

Vu le Décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (NOR:EFIXI205948D), notamment les articles 175 à 185,

Vu le rapport DIR-2021-019 de présentation du Budget Rectificatif n°2 de l'exercice 2021,

Vu les tableaux budgétaires du Budget Rectificatif n°2 de l'exercice 2021, notamment les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE

Article 1 : les autorisations d'emplois :

* sous plafond pour 2021 sont de 81,3 ETP et 83,6 ETPT

* hors plafond pour 2021 sont de 10 ETP et 8,07 ETPT

Article 2 : les autorisations budgétaires suivantes :

- Des Autorisations d'Engagement (AE) pour 10 310 862,27 € dont :

* 5 881 992,00 € personnel

* 2 326 613,00 € fonctionnement

* 53 000,00 € intervention

* 2 049 257,27 € investissement

Il est précisé que 2 274 757,27€ d'AE (dont 1 979 757,22€ en investissement et 295 000€ en fonctionnement) sont ouverts au titre du plan d'investissement pour les projets associés au Plan de Relance.

- Des Crédits de Paiement (CP) pour 8 388 838,36 € dont :

- * 5 881 992,00 € personnel
- * 2 105 181,40 € fonctionnement
- * 100 000,00 € intervention
- * 301 664,96 € investissement

- Des prévisions de recettes pour 8 822 809,61 €

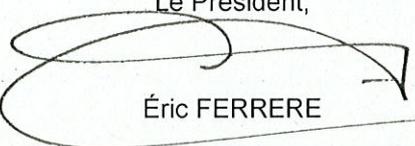
- Un solde budgétaire excédentaire de 433 971,25 €

Article 3 : Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Une variation de trésorerie de + 433 971,25 €
- Un résultat patrimonial excédentaire de 735 636,21 €
- Une capacité d'autofinancement de 985 636,21 €
- Un abondement sur Fonds De Roulement de + 683 971,25 €

Article 4 : Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmiste, le 1^{er} Octobre 2021

Le Président,

Éric FERRERE

Le Directeur,

Jean Philippe DELORME

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	11/10/2021
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	11/10/2021
Date de transmission au MTES	11/10/2021
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	11/10/2021
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	15/10/2021
Date de publication au RAA	15/10/2021
Date d'affichage	15/10/2021
Date de retrait	15/10/2021

11 OCT. 2021



Parc national de La Réunion

Conseil d'Administration Séance du 1er Octobre 2021

Rapport n° DIR-2021-019

Objet : NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°2 DE L'EXERCICE 2021

La présente note explicite les modifications apportées, dans le cadre d'un budget rectificatif n°2, au budget initial 2021 adopté le 27 novembre 2020, modifié par le budget rectificatif n°1 du 12 mars 2021.

I. Les objectifs du budget rectificatif 2021

Le budget rectificatif n°2 répondra aux objectifs d'**ajustements** des recettes et dépenses ouvertes au titre de l'exercice 2021. Ces modifications sont notamment liées aux motifs suivants :

1. La notification des moyens et des crédits en emplois pour l'année 2021 en date du 20 avril 2021
2. Le lancement de nouveaux projets fléchés
3. L'actualisation des prévisions de réalisation budgétaires de l'exercice 2021

Pour l'équilibre de ce BR2, les redéploiements de crédits en interne ont été privilégiés, notamment en fonctionnement, pour éviter autant que possible l'inscription de nouveaux crédits de paiement.

II. Les principaux nouveaux projets fléchés

Dans le cadre de son projet d'établissement et de la dynamique impulsée, le Parc national de La Réunion a pu construire un partenariat avec la tête de réseau des parcs nationaux d'Afrique du Sud (SANPARKs) pour mettre en place des échanges sur les pratiques de gestion des aires protégées, être retenu pour 3 nouveaux appels à projet en lien avec France Relance et élaborer des projets autour de la lutte contre les espèces exotiques végétales et animales envahissantes et de la stratégie éducative. Tous ces projets reposent sur des financements extérieurs importants.

▪ Programme de coopération internationale SANPARK

Un partenariat entre le Parc national de La Réunion et South African National Parks a été établi pour la préservation de la biodiversité et le renforcement de capacité mutuel des gestionnaires des aires protégées

South African National PARKS (SANPARKS) est l'établissement public chargé de gérer les 19 parcs nationaux sud-africains. Le Parc National de la Montagne de la Table (TMNP) représente le parc le plus visité du réseau de SANPARKs avec 5 millions de visiteurs par an.

Les deux parcs partagent des défis similaires en relation avec la conservation et gestion d'écosystèmes fragiles, la contribution au développement socio-économique et à la gestion de sites de patrimoine culturel. Le programme de coopération territoriale permettra le partage d'expertise et d'expérience ainsi que la collaboration de pair à pair entre les deux parcs vis-à-vis des 10 thèmes identifiés : espèces invasives, feu, espèces dites préoccupantes, lutte contre

le braconnage, tourisme, gouvernance, transformation socio-économique, changement climatique, gestion du label UNESCO et monde post covid-19.

Ce partenariat est adossé aux financements ouverts dans le cadre du Fonds Outre-Mer 5.0 (FOM) lancé en 2019 (« 0 carbone », « 0 déchet », « 0 polluant », « 0 exclusion », « 0 vulnérabilité ») et du Fonds d'Expertise Technique et d'Echanges d'Expériences (FEXTE). Le FEXTE est destiné à répondre aux demandes et besoins d'expertises et d'expériences françaises des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement dans lesquels l'Agence Française de Développement (AFD) est autorisée à intervenir, tout en contribuant à leur développement durable.

Le montant prévisionnel global du projet sur une durée de 3 ans est évalué à **1.850.000 €**, dont 1,5M€ financé par le FEXTE et 350.000€ financé par le FOM. La quote-part du Parc National de La Réunion dans ce projet sera de **637.270€** dont **287.270€** financé par le FEXTE et **350.000€** par le FOM. Des conventions de financement ont été signées avec l'AFD, elles permettront de percevoir des avances sur ce projet de coopération internationale.

- **Appel à projets « MobBiodiv Restauration 2021 - France Relance » publié le 18 janvier 2021**

La forêt de Mare Longue se trouve sur la commune de Saint-Philippe, au sud de La Réunion. Cette commune, qui a récemment adhéré à la Charte de Parc national, est très sensible aux enjeux de préservation et de mise en valeur de la biodiversité de son territoire. Un travail d'animation a été mené avec un ensemble de partenaires locaux ; entrepreneurs du secteur touristique, agriculteurs, NF, collectivité etc. pour construire un Programme d'Actions Concerté (PAC) autour de cette forêt.

Le projet présenté à l'AAP financera une partie de ce PAC qui consistera en la restauration de milieux dégradés par le Jamerose ou le Goyavier en forêt de Bois de couleurs. Ce projet s'insère dans un projet partenarial plus large avec l'ONF, l'Université de La Réunion et les agriculteurs alentours ainsi que tous les acteurs du Plan d'Actions Concertées. Un accent particulier est mis sur la participation bénévole et la formation d'acteurs de la restauration (lutte et plantations).

Le montant prévisionnel global du projet sur une durée de 2 ans est estimé à **120.000 €**, avec une participation financière de l'OFB pour un montant de **102.000 €** soit **85,00 %** du montant total.

- **Appel à projets « Projets d'investissement dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ou des démarches visant à mettre en place un PAT - France Relance » ouvert le 5 février 2021**

L'objectif général du projet est de consolider la démarche engagée pendant la phase d'émergence. Le projet vise à mettre en œuvre de façon opérationnelle des circuits courts dans le cirque de Mafate, basés sur une production agro-écologique et une capacité de transformation locale renforcée, permettant de développer une offre alimentaire locale et de qualité, de créer de l'activité économique en valorisant les savoir-faire, offrir de nouvelles opportunités d'emploi en faveur des jeunes, tout en s'adaptant aux contraintes et spécificités du cirque.

Le montant prévisionnel global du projet sur une durée de 3 ans est estimé à **201 340 €** avec un financement à **100%** de la DAAF

- **Appel à projets « Projets d'investissement dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ou des démarches visant à mettre en place un PAT - France Relance » ouvert le 5 février 2021**

L'objectif général du dispositif d'appui « Inter-PAT » est de capitaliser les expériences menées par d'autres porteurs de PAT sur l'île et animer un réseau d'expérience autour de la transition écologique et l'alimentation. Cette action contribuera à l'autonomie alimentaire de La Réunion en préservant et en valorisant les ressources patrimoniales locales, naturelles et culturelles, par des actions de formation et d'animation, permettant la promotion des dynamiques en faveur d'une alimentation durable, permettant la création d'emplois dans les secteurs agricoles et alimentaires et l'accessibilité des populations à une alimentation saine et durable.

Le montant prévisionnel global du projet sur une durée de 3 ans est estimé à **192 280 €** avec un financement à **100%** de la DAAF

- **Projet « Lutte contre les EEE animales »**

Le projet consiste à la co-construction d'une stratégie globale et spatialisée de lutte contre les EEE animales à l'échelle de l'île et l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de lutte contre les chats et les rats en cœur de Parc.

A ce titre, le Parc souhaite agir de manière plus opérationnelle sur la problématique des chats et les rats, prédateurs introduits particulièrement nuisibles aux populations de Pétrels dont 100% des colonies de reproduction connues sont situées en cœur naturel de Parc national.

Sur cette problématique, la D.A.A.F. coordonne un plan de lutte contre l'errance animale avec une forte mobilisation des collectivités locales qui se sont notamment engagées dans des campagnes de stérilisation de chats. En parallèle, les financements obtenus pour le programme LIFE+ Pétrels ont permis au Parc national la mise en œuvre d'actions spécifiques sur le sujet jusqu'en juillet 2020. Des actions complémentaires sont réalisées depuis janvier 2020 et jusque fin 2021 grâce à un financement au titre des mesures compensatoires NRL.

Il est aujourd'hui nécessaire d'élaborer une stratégie opérationnelle spécifiquement ciblée sur ces prédateurs et de poursuivre, une première étape indispensable pour développer et coordonner les différentes actions de lutte.

Le montant prévisionnel global du projet sur une durée de 18 mois est estimé à **229.559€** avec un financement à hauteur de 70% par du FEDER, soit **157.192 €** et une CPN de **46.125 €**

▪ **Projet « Développement d'outils éducatifs en lien avec la nouvelle stratégie éducative du Parc national de La Réunion »**

Le Parc national de La Réunion mène des actions de sensibilisation des publics, pratiquement depuis sa création. La nouvelle stratégie éducative fait émerger le besoin accru d'augmenter et de diversifier les publics concernés par les actions de médiation conduites par ses agents.

Partant du principe qu'à moyens humains constants, il devient compliqué de proposer davantage d'actions de médiations, il est prévu, pour répondre aux besoins de sensibilisation des publics, de développer une gamme d'outils éducatifs. Conçus par des professionnels, tout en s'appuyant sur l'expertise des agents du Parc, ces nouveaux supports, axés sur des thématiques très variées, seront alors mis à disposition de l'ensemble des partenaires du Parc national, comme autant de relais de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le territoire.

Le montant prévisionnel global du projet sur une durée de 18 mois est chiffré à **109.873€** avec un financement à hauteur de 75% par du FEADER, soit **81.655€** et une aide de 5% du Département, soit **5.443€**

I. Actualisation des recettes budgétaires

RECETTES	BR1 2021	Variation BR1/BR2	BR2 2021
Recettes globalisées	6 842 323,73		6 842 323,73
Autre fin. de l'Etat (contrib. OFB)	6 812 323,73		6 812 323,73
Autres financements publics	5 000,00		5 000,00
Recettes propres	25 000,00		25 000,00
Recettes fléchées*	1 850 293,91	+ 130 191,97	1 980 485,88
Financements de l'Etat fléchés	975 330,01	- 149 363,93	825 966,08
Autres fin. publics fléchés	740 796,40	+ 274 096,71	1 014 893,11
Recettes propres fléchées	134 167,50	+ 5 459,19	139 626,69
TOTAL DES RECETTES (C)	8 692 617,64	+ 130 191,97	8 822 809,61

Les recettes globalisées

Il n'est pas prévu d'ajustement des recettes globalisées lors de ce BR2

Les recettes fléchées sur projet

Les recettes fléchées sur projet sont révisées à la hausse par rapport au BR1 2021. Sous réserve que toutes les recettes puissent être perçues dans les temps et que certains projets en cours ne subissent pas de retards, il est envisagé une augmentation de +130.192€ des recettes fléchées.

Parmi les évolutions significatives, mais non exhaustives, on note :

P01-03 - Projet FEDER ECODOM 3E	+ 68 300 €
P04-02 - Plan d'actions Forêt de Mare-longue - AAP Mob'Biodiv OFB - OFB	+ 30 600 €
P06-06 - Actions relatives aux Pétrels - Mesures compensatoires NRL	+ 54 700 €
P10-01 - Assistance technique SGH	+ 235 500 €
P13-02 - Schéma d'aménagement des îlets de Mafate	+ 98 000 €
P13-03 - Diagnostic flux de marchandises Mafate	+ 14 000 €
P13-05 - Gestion des déchets dangereux à Mafate	- 40 400 €
P18-01 - Atelier de valorisation du patrimoine	- 325 000 €

Le BR2 prévoit l'inscription de recettes à hauteur de 68.300€ pour le projets FEDER ECODOM 3E et de 54.700€ pour les mesures compensatoire NRL (Pétrels), tous deux lancés fin 2020.

Le nouveau projet Mob'Biodiv (Forêt de Mare-Longue) suite à l'appel à projet de l'OFB prévoit une avance de 30.600€ d'ici fin 2021.

Dans le cadre de l'assistance technique pour l'instruction des dossiers FEDER du SGH, une régularisation de 235.500€ a été actée au titre des années antérieures.

Par ailleurs, la prolongation du projet Atelier de valorisation du patrimoine suppose de reporter en 2022 la recette de 325.000€ prévue en 2021. De même, le projet autour de la gestion des déchets dangereux de Mafate nécessite également un report de l'encaissement d'une recette de 40.400€.

Remarque : Il est à noter qu'une recette prévisionnelle de l'Union Européenne de 161.376,87€ au titre du LIFE+ Pétrels avait été imputée à tort sur des « financements fléchés de l'Etat » lors du BI 2021. Le montant final de 158.496,25€ a été réimputé sur les « autres financements publics fléchés » expliquant ainsi la baisse de -149.364€ des « financements fléchés de l'Etat ».

II. Actualisation des dépenses budgétaires

DEPENSES	AE			CP		
	BR1 2021	Variation BR1/BR2	BR2 2021	BR1 2021	Variation BR1/BR2	BR2 2021
Personnel	5 701 992,00	+ 180 000,00	5 881 992,00	5 701 992,00	+ 180 000,00	5 881 992,00
Fonctionnement	2 196 313,00	+ 130 300,00	2 326 613,00	2 142 281,40	- 37 100,00	2 105 181,40
Intervention	105 000,00	- 52 000,00	53 000,00	168 000,00	- 68 000,00	100 000,00
Investissement	2 054 757,27	- 5 500,00	2 049 257,27	612 164,96	- 310 500,00	301 664,96
TOTAL DES DEPENSES	10 058 062,27	+ 252 800,00	10 310 862,27	8 624 438,36	- 235 600,00	8 388 838,36

1. Evolution des effectifs et de la masse salariale

▪ Les emplois sous plafond

Dans la continuité des campagnes de baisse des effectifs amorcées en 2018 pour l'ensemble des Parcs nationaux historiques (hors Parc national de Forêts), la notification du 25 janvier 2021 de la Tutelle au PNRUN pour les moyens en emplois faisait état d'une diminution du plafond d'emploi sous plafond de -1,2 ETP et de -1,2 ETPT par rapport à celui de 2020.

Le plafond d'emploi initialement prévu au budget initial 2021 passait donc de 80.5 ETP à **79,3 ETP** et de 82.8 ETPT à **81,6 ETPT** lors du budget rectificatif n°1 du 12 mars 2021

Cependant, par courrier du 20 avril 2021, le Parc national de La Réunion recevait une nouvelle notification de la Tutelle venant modifier la précédente et précisant :

- une annulation de la diminution -1.2 ETP/ ETPT ;
- une augmentation du plafond d'emploi de +0.8 ETP/ ETPT.

Cette augmentation représente une évolution de +20 ETP/ETPT pour l'ensemble des Parcs nationaux et concrétise l'engagement pris par le Président de la République à l'occasion de l'adoption de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 durant « le One Planet Summit » du début d'année 2021.

Ainsi, il convient donc de modifier le plafond d'emploi adopté au BR1 2021 pour le passer de 79,3 à **81,3 ETP** et de 81,6 à **83,6 ETPT**

Il est proposé au BR n°2 de porter la masse salariale des emplois sous plafond de **5.377.992€** à **5.482.992€** soit une progression de **+105.000€** pour les motifs suivants :

- + 30 000€ correspondant à l'évolution de la prise en charge des allocations de retour à l'emploi.
- + 7 500€ lié aux ruptures conventionnelles et aux indemnités associées ;
- + 39 500€ pour la mise en œuvre d'une indemnité liée aux résultats et à l'investissement de certains personnels à compter de 2018, année de construction du projet d'établissement, suite aux discussions avec les organisations syndicales amorcées en 2019 et ayant abouti fin 2020. Le BI 2021, voté antérieurement aux discussions de fin 2020, ne prévoyait qu'une année de rétroactivité ;
- + 68 500€ correspondant à des régularisations de rémunération brute chargée au titre de l'année 2020 versées au 1^{er} trimestre 2021 ;
- - 40 500€ de sous consommation estimée due aux vacances de postes sur emploi de longue durée et aux difficultés de recrutement tant sur le choix du candidat (plusieurs publications pour un même poste) que sur la mise en œuvre administrative du recrutement, qui ont rendu nécessaire le recours aux personnels en contrats de courte durée émargeant sur un cadre de rémunération différent de celui proposé aux fonctionnaires ou aux contractuels relevant du quasi statut de l'environnement.

▪ Les emplois hors plafond

Au BR 1 de l'année 2021, le plafond d'autorisation d'emploi voté était de 4 ETP et 6,43 ETPT.

L'établissement ayant obtenu de nouveaux financements ou des prolongations de convention pour plusieurs projets, il est proposé de porter celui-ci de 4 ETP à **10 ETP** et 6.43 ETPT à **8,07 ETPT** :

1- Nouveaux projets financés :

- PAT Mafate 2021-2024 : financement DAAF d'un poste sur 36 mois de technicienne-animatrice (+1 ETP ; soit +0.29 ETPT et +12.000€ en 2021)
- Projet « Inter PAT » : financement DAAF d'un poste sur 36 mois de chargé de mission (+ 1 ETP ; soit +0.29 ETPT et +15.000€ en 2021)
- Coopération SANPARKS - Afrique du Sud : financement FOM et FEXTE d'un poste sur 36 mois de coordinateur (+1 ETP ; soit +0.25 ETPT et +10.000€ en 2021)
- Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes : financement par La Région sur du FEDER de 2 postes de chargés de mission sur 18 mois (+2 ETP ; soit +0.34 ETPT et +17.000€ en 2021)

2- Prolongation de projets

- Atelier de valorisation des patrimoines : prolongation du contrat du chargé de mission de 3 mois après l'échéance prévue au 30 avril 2021 (+0 ETP ; soit +0.25 ETPT et +13.000€ en 2021) ;
- Lutte contre les prédateurs introduits : prolongation du contrat de chargé d'étude, sur financement Région, de 2,5 mois après l'échéance prévue au 18 octobre 2021 (+1 ETP ; soit +0,2 ETPT et +8.000€ en 2021) ;

Il est donc proposé au BR n°2 de porter la masse salariale des emplois hors plafond de **324.000€** à **399.000€** soit une progression de **+75 000€**.

Au global, les dépenses de personnel évoluent de **+180.000€** pour passer de **5.701.992€** au BR1 2021 à **5.881.992€** au BR2 2021

↳ Le Conseil d'Administration sera amené à délibérer sur les autorisations d'emplois suivantes

	Plafond d'emploi au BR1 2021		Plafond d'emploi au BR2 2021		Ecart	
	ETP	ETPT	ETP	ETPT	ETP	ETPT
Sous plafond	79,30	81,60	81,30	83,60	+2,00	+2,00
Hors plafond	4,00	6,43	10,00	8,07	+6,00	+1,64

2. Evolution des dépenses de fonctionnement

Au titre des nouveaux projets évoqués au point II, le projet de coopération internationale SANPARK, le nouveau Projet Alimentaire de Territoire (PAT) Mafate 2021-2024 ainsi le projet « Inter PAT » nécessiteront l'inscription de +23.000€ en AE et +16.000€ en CP pour opérer les 1^{ère} dépenses d'ici la fin de l'année.

De plus, +127.700€ en AE et +66.500€ en CP seront nécessaires au projet « Nouvelle Implantation Antenne Ouest au LENA » à Trois Bassins, inscrit au Plan de Relance, pour couvrir des besoins supplémentaires. Ceux-ci sont liés à un avenant au marché pour modification de l'APD, aux missions de contrôle technique et CSPS, à l'étude d'une mise en interconnexion des 2 parcelles extérieures pour l'arboretum.

Par ailleurs, l'inscription de +112.800€ en AE et +57.800€ en CP porteront sur les projets suivants :

- La mise en œuvre d'un programme d'actions pour la **valorisation patrimoniale du sentié Fah'âme**, projet de sentier porté par le GAL Grand Sud et reliant 10 communes du Sud de l'île de La Réunion.
- Une participation au **projet FEDER SEVE** porté par Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) pour une étude menée par le réseau botanique du Muséum National d'Histoire Naturelle. Celle-ci porte sur l'intégration des mycohizations dans les itinéraires de production de certaines espèces végétales rares et menacées. Certaines espèces rarissimes présentant un défaut de germination et de survie des juvéniles pourront faire l'objet de tests et d'expérimentations.
- L'organisation notamment d'un séminaire pour le **LIFE Biodiv'OM**. Ce projet LIFE contribue à la protection de cinq espèces mondialement menacées : l'Échenilleur de La Réunion, le Moqueur gorge blanche en Martinique, le Crabier blanc à Mayotte, le Mérou de Nassau à Saint-Martin, le Mérou géant présent en Guyane et à Saint-Martin. Le projet contribue également à la protection d'un habitat rare et fortement menacé, les savanes de Guyane.
- Une nouvelle mission confiée au **CAUE pour l'accompagnement de 10 nouveaux projets**, privés et publics et le suivi de 3 projets déjà intégrés au dispositif, nécessitant un suivi dans leur avancement. Le PnRUN a sollicité le CAUE de La Réunion pour l'accompagner dans la mise en œuvre de l'élaboration d'un Schéma Expérimental d'Aménagement de quatre Îlets à Mafate (SEAIM). Chaque nouvelle demande d'aménagement ou de constructions offre une opportunité pour expérimenter et tester la mise en œuvre du schéma sur des cas réels et de créer un dispositif d'accompagnement des projets pour Mafate, préfigurant à terme un dispositif plus pérenne d'accompagnement des porteurs de projets. Une 1^{ère} convention avait été conclue pour l'accompagnement de 40 projets.

Parallèlement, des crédits qui ne seront pas consommés en totalité permettent de diminuer les AE de 168.000€ et les CP de 143.000€ destinés notamment aux actions suivantes : formation PAT Mafate, prestation Marque Esprit Parc, actions sur les entrées de Cœur de Parc, évaluation de la Charte, quelques actions sur les Jours de la Nuit, des actions de communication...

Remarque : il est précisé que l'enveloppe de 630.000€ ouverte au titre des dépenses de fonctionnement général de l'établissement est maîtrisée et maintenue à ce niveau.

Au global, les dépenses de fonctionnement enregistreront une augmentation de +130.300€ en AE et une diminution de -37.100€ en CP destinés essentiellement au financement des projets.

3. Evolution des dépenses d'intervention

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle stratégie éducative, il était prévu au budget 20.000€ pour la participation auprès de 8 structures pour des actions liées à la nouvelle stratégie éducative (20000€/an pour 8 structures) et 20.000€ pour les acteurs qui interviendront sur les Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC). Il était prévu également 14.000€ pour accompagner des structures dans l'organisation d'espaces de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Or, la poursuite de la crise sanitaire tout au long de l'année 2021 n'a pas permis de développer de façon optimale les partenariats nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes actions auprès du public. Les crédits ouverts pour ces interventions seront donc retirés au budget rectificatif.

Par ailleurs, 60.000€ de CP étaient prévus pour le versement de soldes de subventions ouvertes avant 2019 afin de clore les dossiers. Une partie de l'enveloppe devrait être consommée, ce qui permet de diminuer les CP de 29.500€

Au global, les dépenses d'intervention enregistreront une diminution de -52.000€ en AE et de -68.000€ en CP portant ainsi l'enveloppe de crédits restant ouverts à 53.000€ en AE et à 100.000€ en CP.

4. Evolution des dépenses d'investissement

Lors du budget rectificatif n°1 des crédits avaient été ouverts pour l'ensemble des projets retenus pour le Plan de relance.

A ce titre, 280.000€ de CP avaient été inscrits en 2021 pour le projet n°1 « Nouvelle Implantation Antenne Ouest au LENA » à Trois Bassins. Le projet a subi quelques mois de décalage dans son avancée notamment liés à l'instruction du permis de construire et à une révision de l'esquisse et de l'avant-projet définitif. Les 1er travaux qu'il était prévu de payer avant la fin de l'exercice ne pourront être réglés sur 2021. L'enveloppe de 280.000€ sera donc reportée sur 2022.

De même, 25.000€ de CP avaient été ouverts en 2021 pour le projet n°3 « Aménagement des espaces entre le Centre Bourg et la Maison du Parc » à la Plaine des Palmistes. L'étude d'aménagement lancée au 2nd semestre ne se conclura que début 2022 ce qui ne permettra pas de régler des travaux d'aménagements avant la fin de cette année. Aussi les 25.000€ de CP seront reportés sur l'exercice 2022.

A ce stade, les enveloppes d'autorisations d'engagement ouvertes pour les projets du plan de relance restent inchangées.

Enfin, les crédits inscrits pour des achats d'équipements de lutte contre les EEE (5.500€ en AE et CP) sont également retirés de ce budget.

Au global, les dépenses d'investissement enregistreront une diminution de -5.500€ en AE et de -310.500€ en CP.

↳ Le Conseil d'Administration sera amené à délibérer sur les autorisations budgétaires.

III. Equilibre général du budget rectificatif 2020

	AE			CP		
	BR1 2021	Variation BR1/BR2	BR2 2021	BR1 2021	Variation BR1/BR2	BR2 2021
TOTAL DES DEPENSES (D)	10 058 062,27	+ 252 800,00	10 310 862,27	8 624 438,36	- 235 600,00	8 388 838,36
TOTAL DES RECETTES (R)				8 692 617,64	+ 130 191,97	8 822 809,61
SOLDE BUDGETAIRE excédentaire (R - D)				68 179,28	+ 365 791,97	433 971,25

Le précédent budget rectificatif 2021 avait été équilibré sur la base d'un résultat budgétaire excédentaire de +68.179,28 €. Avec une prévision d'amélioration des encaissements de recettes de +130.191,97 € et une atténuation des dépenses en crédits de paiements de -235.600€, le **solde budgétaire excédentaire** du budget rectificatif n°2 pour 2021 s'établit à **+433.971,25 €**

IV. Prévision comptable de la situation patrimoniale

Au regard du solde budgétaire excédentaire déterminé précédemment, le compte de résultat prévisionnel s'établirait avec un résultat patrimonial excédentaire de +735.636,21€ en sensible amélioration par rapport au BR1.

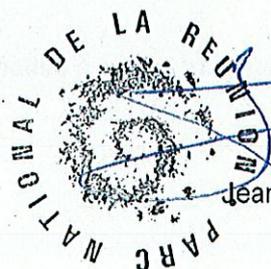
Avec la prise en compte d'une dotation aux amortissements évaluée à 250.000€, il résulterait une capacité d'autofinancement de 985.636,21€ pour le financement des 301.664,96€ d'investissement inscrits au budget

L'exécution du budget 2021 et son équilibre se finaliseraient par un abondement de +433.971,25€ sur la trésorerie dont le niveau final serait de 3.317.960,75€ et par un abondement sur le fonds de roulement de +638.971,25€ dont le niveau final serait de 4.847.084,39€

Le plan de trésorerie prévoit un solde mensuel qui oscillerait entre 2.742.000€ à son niveau le plus faible avec des pics à environ 5.300.000€ au moment d'un versement de la dotation de fonctionnement du Ministère. L'évolution mensuelle de la trésorerie présente un niveau acceptable tout au long de l'année.

Les ouvertures d'AE dès le BR1 2021 pour les projets du plan de relance laissent apparaître une évolution des restes à réaliser de plus de 1.433.000€ étant donné que la réalisation en CP s'étalerait sur une période de 3 ans. En raison notamment des reports de CP en investissement sur l'exercice 2022, évoqués précédemment, cette évolution des restes à réaliser serait d'environ 1.922.000€. Néanmoins, les flux de trésorerie propres au plan de relance ainsi que le niveau de trésorerie final estimé à 3,3M€ fin 2021 doivent permettre de faire face à cette évolution des restes à réaliser.

↳ Le Conseil d'Administration sera amené à délibérer sur ces prévisions comptables.



 Le Directeur
 Jean Philippe DELORME